



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°08_BR_2019_CCDS

RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUES POUR LES SERVICES DE LA CCDS

Séance du 3 octobre 2019

Date de convocation : 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trois octobre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Gilles DUFIL

Absente excusée:

France CLET-COURAT

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Pour le bon fonctionnement de ses services, la CCDS a lancé un accord-cadre à bons de commande en procédure adaptée (MAPA), pour l'acquisition de fournitures de bureau et informatiques.

L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 3 fois, par tacite reconduction, avec pour chaque renouvellement une durée identique à la période initiale.

L'accord-cadre est alloué avec des montants maximum fixés en valeur, comme suit :

- **Lot n° 1 : Articles papier**
Montant maximum annuel TTC : 12 000,00 € (douze mille euros)
- **Lot n° 2 : Articles de papeterie**
Montant maximum annuel TTC : 17 000,00 € (dix-sept mille euros)
- **Lot n° 3 : Classement**
Montant maximum annuel TTC : 8 000,00 € (huit mille euros)
- **Lot n° 4 : Machines de bureau**
Montant maximum annuel TTC : 10 000,00 € (dix mille euros).
- **Lot n° 5 : Fournitures informatiques**
Montant maximum annuel TTC : 5 000,00 € (cinq mille euros)

Soit un montant annuel TTC de 52 000,00 € (cinquante-deux mille euros).

A la date limite de remise des offres fixée au 23 septembre 2019 - 12 heures, une seule société a soumissionné : OFFICE FOURNITURES (Enseigne MAJUSCULE).

L'analyse de l'offre unique fut effectuée en tenant compte des critères de sélection des offres prévus au règlement de la consultation :

Pour les lots n° 1, 2, 4 et 5 :

- o **Le prix :** **50 %**
- o **Les conditions de livraison :** **40 %**
(Délai de livraison, site Internet dédié, organisation...)
- o **Les performances en matière de développement durable :** **10 %**
Appréciées au regard des propositions de fournitures écologiques dans l'offre du candidat et des conditions de livraisons (limitation des emballages, reprise de consommables pour recyclage...)

Pour le lot n° 3 :

- Les caractéristiques fonctionnelles :** **50 %**
- Le prix :** **40 %**
- Le service après-vente :** **10 %**

La Commission MAPA réunie le jeudi 03 octobre 2019 à 15h30 propose au Bureau Communautaire **DE RETENIR** le candidat unique, la société OFFICE FOURNITURES (Enseigne Majuscule), qui présente une offre satisfaisante, comme attributaire des 5 lots :

- **Lot n° 1 : Articles papier**, pour un montant maximum annuel TTC : 12 000,00 € (douze mille euros)
- **Lot n° 2 : Articles de papeterie**, pour un montant maximum annuel TTC : 17 000,00 € (dix-sept mille euros)
- **Lot n° 3 : Classement**, pour un montant maximum annuel TTC : 8 000,00 € (huit mille euros)
- **Lot n° 4 : Machines de bureau**, pour un montant maximum annuel TTC : 10 000,00 € (dix mille euros).
- **Lot n° 5 : Fournitures informatiques**, pour un montant maximum annuel TTC : 5 000,00 € (cinq mille euros)

Au vu de la proposition de la Commission MAPA, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau et informatiques pour les services de la CCDS à la société OFFICE FOURNITURES, pour les montants suivants :

- **Lot n° 1 : Articles papier**, pour un montant maximum annuel TTC : 12 000,00 € (douze mille euros)
- **Lot n° 2 : Articles de papeterie**, pour un montant maximum annuel TTC : 17 000,00 € (dix-sept mille euros)
- **Lot n° 3 : Classement**, pour un montant maximum annuel TTC : 8 000,00 € (huit mille euros)
- **Lot n° 4 : Machines de bureau**, pour un montant maximum annuel TTC : 10 000,00 € (dix mille euros).
- **Lot n° 5 : Fournitures informatiques**, pour un montant maximum annuel TTC : 5 000,00 € (cinq mille euros)

AUTORISER le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cet accord-cadre. »

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes Des Savanes;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 58-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 23 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE (D')

Article 1^{er} : DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau et informatiques pour les services de la CCDS à la société OFFICE FOURNITURES, pour les montants suivants :

- **Lot n° 1 : Articles papier**, pour un montant maximum annuel TTC : 12 000,00 € (douze mille euros)
- **Lot n° 2 : Articles de papeterie**, pour un montant maximum annuel TTC : 17 000,00 € (dix-sept mille euros)
- **Lot n° 3 : Classement**, pour un montant maximum annuel TTC : 8 000,00 € (huit mille euros)
- **Lot n° 4 : Machines de bureau**, pour un montant maximum annuel TTC : 10 000,00 € (dix mille euros).
- **Lot n° 5 : Fournitures informatiques**, pour un montant maximum annuel TTC : 5 000,00 € (cinq mille euros)

Article 3 : AUTORISER le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cet accord-cadre.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 11
-Quorum : 06
-Nombre de conseillers présents : 06
-Nombre de procurations : 00
-Nombre de votants : 06
-Pour : 06
-Contre : 00
-Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou, le 3 octobre 2019

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mercredi 16 octobre 2019 09:02
À: Joëlle JERSIER; Yalémi TIOUKA
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20191015-18391.xml; 973-200027548-20191003-08_BR_2019_CCDS-DE-1-2_18570.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 16:00
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-15(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 08_BR_2019_CCDS
Objet acte: DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUES POUR LES SERVICES DE LA CCDS
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 1.1.6-Autres
Identifiant Acte: 973-200027548-20191003-08_BR_2019_CCDS-DE
